



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent  
Tél/Fax : (237) 222 22 08 67  
E-mail : [secretariatitiecmr@gmail.com](mailto:secretariatitiecmr@gmail.com)

N° /MINFI/ITIE/SP/INCA

**CAMEROUN**  
Initiative pour  
la Transparence  
dans les Industries  
Extractives  
**EITI**  
Extractive  
Initiative  
Transparency  
Initiative

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

Yaoundé, le

12 OCT 2023

## COMPTE RENDU

DES CINQUANTE UNIEME ET CINQUANTE- DEUXIEME SESSIONS DU COMITE ITIE  
17 et 18 AOUT 2023

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Vice-président du Comité ITIE, Monsieur FUH Calistus Gentry a présidé les 17 et 18 août 2023 dès 10 heures à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, deux sessions du Comité ITIE en présence de ses membres, des invités, des points focaux et des personnels du Secrétariat Permanent comme l'attestent les feuilles de présence jointes en annexe.

A l'entame des travaux, le **Ministre en charge des Mines** a rappelé aux participants que les points inscrits à l'ordre du jour concourent à la préparation de la nouvelle validation du Cameroun qui débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et visent à arrimer le pays à la Norme ITIE 2023 à travers une coopération envisagée entre le Comité ITIE et les Institutions Supérieures de Contrôle telles la Chambre des Comptes et le CONSUPE.

A sa suite, le **Secrétaire Permanent**, Rapportant les travaux a rassuré sur le quorum atteint et a procédé à la lecture du projet d'ordre du jour adopté comme suit :

- 1.Examen et adoption des projets de comptes rendus des 04, 05 et 18 avril 2023 et du 01er et 02 juin 2023;
2. Examen et adoption en vue adoption des TDRs du marché de la conciliation ITIE des exercices 2020 et 2021 à titre de régularisation ;
- 3.Thème de la présentation du jour « valeur ajoutée des Institutions de contrôle dans la mission des Comités ITIE, à l'aune de la nouvelle Norme ITIE : éléments d'analyse et de prospective » ;
- 4.Examen et adoption des Rapports Annuels d'Avancement des exercices 2021 et 2022 ;
- 5.Examen du projet de révision du décret ITIE 2018 ;
- 6.Divers.

### JOURNEE DU 17 AOUT 2023

Après les échanges sur le projet d'ordre du jour, les membres ont convenu *de renvoyer l'adoption des comptes rendus à la session prévue le lendemain*. L'agenda de cette première journée s'est articulé autour de l'examen des termes de référence du marché de la conciliation ITIE et sur le rôle des Institutions Supérieures de Contrôle dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023.

#### 1. EXAMEN EN VUE ADOPTION DES TDR DU MARCHE DE LA CONCILIATION ITIE DES EXERCICES 2020 ET 2021 A TITRE DE REGULARISATION

Le **Secrétaire Permanent** a rappelé que toute la documentation relative auxdits termes de référence avait déjà été mise à la disposition des membres pour faciliter les échanges. Il est question de finaliser la contractualisation du consultant et à cet effet, il convient de valider les TDR de la mission qui comprend trois phases dont la conciliation de l'exercice 2020 sous le régime assoupli, la conciliation de l'exercice 2021 sous le régime standard et l'étude sur l'intégration ITIE en vue d'améliorer la ponctualité des informations ITIE. Le





rapport ITIE en cours d'élaboration sera au cœur de la prochaine validation du Cameroun. Elle a relevé le léger glissement de trois(03) semaines causé par l'envoi tardif des données par les points focaux de la SNH, de la DGI, et de la Direction des Mines. Elle a annoncé la publication du rapport ITIE 2021 à mi-septembre 2023.

*Dans les échanges, les membres du Comité ont formulé des observations sur le fond et sur la forme. Au final en guise de résolution, ils ont adopté les termes de référence des conciliations 2020 et 2021 à titre de régularisation.*

## **2. THEME DE LA PRESENTATION DU JOUR « VALEUR AJOUTE DES INSTITUTIONS DE CONTROLE DANS LA MISSION DES COMITES ITIE, A L'AUNE DE LA NOUVELLE NORME ITIE : ELEMENTS D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE »**

Sur cette thématique, **Monsieur Freddy Yves DJEMBA**, expert travaillant pour l'INTOSAI a entretenu l'auditoire sur la «**valeur ajoutée des institutions de contrôle dans la mission des Comités ITIE, à l'aune de la nouvelle norme ITIE : éléments d'analyse et de prospective** ». L'objectif est d'envisager le rôle que peuvent jouer les Institutions Supérieures de Contrôle dans la promotion de la transparence. Il s'agira de capitaliser ce rôle en développant au regard de la Norme ITIE 2023 des axes de coopération entre l'INTOSAI et le Comité ITIE sur quatre (04) aspects: la lutte contre la corruption, les questions sociales et environnementales, le recouvrement des recettes et la transition énergétique. C'est sur ces axes que l'INTOSAI pourra apporter une contribution en matière d'audit externe. Il a rappelé que l'ITIE et l'INTOSAI promeuvent des bonnes pratiques en matière de gouvernance. Avant de clore son exposé, il a abordé les perspectives.

*Dans la série des échanges, le représentant du CRADEC a souhaité avoir des expériences d'actions développées par l'INTOSAI tant avec les groupes multipartites que les Organisations de la Société Civile. En réponse l'expert a cité le domaine du renforcement des capacités.*

**Le Secrétaire Permanent** a rappelé qu'il y'avait une collaboration bien établie entre le Secrétariat Permanent de l'ITIE et le Projet d'Amélioration de la Surveillance de l'Industrie Extractive en Afrique Francophone Subsaharienne, en abrégé PASIE, qui était un programme sous la tutelle du CONSUPE. Aussi a-t-elle suggéré que les formations proposées par l'INTOSAI soient dispensées par visioconférences.

A 13h00, le **Président de séance** a mis un terme à la session en exhortant les membres à se retrouver le lendemain pour la suite des travaux.

### **JOURNEE DU 18 AOUT 2023**

La deuxième journée consacrée aux points renvoyés lors de la première a porté sur les aspects ci-après :

#### **1. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS DE COMPTES RENDUS DES 04, 05, 18 AVRIL 2023 ET DES 01<sup>er</sup> ET 02 JUIN 2023**

**Le Secrétaire Permanent** a passé la parole à **Monsieur NDOUOP** qui a rappelé que tous les comptes rendus suscités ont été mis à la disposition des membres et a ajouté qu'au décompte, aucune contribution nouvelle n'a été enregistrée.

**Le Président de séance** a interrogé les membres du Comité qui à l'unanimité ont adopté les comptes rendus en examen.

#### **2. EXAMEN EN VUE ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS D'AVANCEMENT DES EXERCICES 2021 ET 2022**



**Le Secrétaire Permanent** a passé la parole à **Madame AHOUE Corinne, Cadre au sein du Secrétariat Permanent**. Celle-ci a rappelé les points saillants des deux rapports et a précisé que lesdits rapports annuels d'avancement avaient déjà été présentés au cours des précédentes sessions.

*Dans les échanges, les membres ont opté pour le renvoi de leur adoption afin que soient renseignées les lignes relatives aux coûts de financement et des comptes d'emplois des périodes sous revue.*

### 3. EXAMEN DU PROJET DE REVISION DU DECRET ITIE 2018

**Le Président de séance** sur ce point a rappelé que l'objectif est d'améliorer le décret tel que recommandé par la mission de pré-validation et d'arrimer la mise en œuvre au standard ITIE.

**L'Honorable Pétrus MBEDE, Président du groupe de travail chargé de la modification de certaines dispositions du décret ITIE**, a précisé que les principales modifications apportées par son groupe de travail au décret ITIE du 18 juillet 2018 portent sur le statut juridique de l'institution, l'indépendance des collèges de la société civile et des entreprises extractives, l'effectivité du Secrétariat Permanent, la pérennisation du financement du Comité ITIE. Il a rappelé que le projet de décret ITIE examiné ce jour est une version provisoire et que les débats devraient permettre de l'enrichir.

**Le Représentant de la CONAC**, en sa qualité de rapporteur du groupe de travail a rappelé que c'est sous la supervision du MINMIDT de regretée mémoire que la révision du décret ITIE avait été amorcée suite à la suspension temporaire du pays de l'Initiative. Il a ajouté que la révision du décret ITIE faisait partie des engagements pris par le Président du Comité auprès des instances faïtières en 2021.

**Le Représentant du CRADEC** a pris la parole dans les échanges pour rappeler que la plateforme des organisations de la société civile impliquées dans le processus ITIE a produit dans le cadre de la consultation élargie dudit collège une analyse enrichie du projet de décret ITIE qui avait été mise à disposition du Secrétariat Permanent et de tout le Comité ITIE. Ladite consultation visait à comprendre les différentes dispositions et articles retouchés pour évaluer leur cohérence, leur conformité aux lois et à la Norme ITIE en vigueur.

**Le Représentant de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun** a souligné dans son propos ce qu'il faut entendre comme société civile impliquée dans le suivi de l'Initiative au CAMEROUN. Il a indiqué qu'il faut tenir compte des communautés religieuses représentatives de la laïcité, des pionniers du lancement de l'initiative au niveau international, des médias, et des autres associations et organisations.

**Le Représentant des Services du Premier Ministre** a relevé qu'en lieu et place de l'exposé de motifs, il faudrait une note de présentation. Il a ajouté qu'il sera utile de faire une revue article par article pour évaluer ce qui a changé effectivement et ce qui est demeuré inchangé dans le décret ITIE du 18 juillet 2018.

**Le Représentant de PCQVP** a remis au président du groupe ad hoc une série de contributions qui mettent l'accent à la fois sur les sous collèges de la société civile, sur la nécessité de rotation des membres, la désignation du Secrétaire Permanent et la prise en compte du genre dans le prochain décret ITIE.

**Le Représentant du MINJUSTICE** a précisé que la Constitution confère au Président de la République, la compétence pour signer et ratifier les traités et engagements internationaux. L'ITIE est un engagement international de l'Etat du Cameroun. Aussi, le décret ITIE pourra valablement être soumis à la signature du Président de la République qui dans l'ordonnancement juridique camerounais est le seul habilité à attribuer la personnalité juridique et l'autonomie financière aux institutions. Cette élévation contribuerait alors à renforcer l'engagement de l'Etat camerounais.

**Le Secrétaire Permanent** a indiqué que seul l'article sur l'indépendance des collèges avait besoin de retouche.

**Le Représentant de la Conférence des Eglises Protestantes du Cameroun** a observé que les dispositions relatives à la gouvernance à la fois du Comité ITIE et surtout du Secrétariat Permanent à travers la violation du code de conduite de l'association ITIE doivent également être retouchées. Il a ajouté que lors de la

4  
dernière validation, notre pays avait été noté « progrès inadéquat » sur la gouvernance. Par ailleurs, le défaut de contractualisation des personnels est devenu un manquement impactant l'engagement de l'Etat du Cameroun et il conviendrait de délivrer les contrats aux personnels avant l'échéance du 30 septembre 2023.

**Le Représentant de la Présidence de la République** a exhorté les membres de la société civile à s'en tenir au protocole de participation de la société civile contenu dans la Norme ITIE et de se faire désigner par leurs pairs.

**Le Représentant de Gaz du Cameroun** est revenu sur la disposition prescrivant aux entreprises extractives à financer la mise en œuvre de l'ITIE selon certaines modalités. Il a indiqué que les entreprises extractives soutiennent l'ITIE au niveau international. Au niveau national, les entreprises extractives participent à leur frais aux sessions du Comité et fournissent les données sollicitées. La seule ouverture possible résiderait dans le financement par les entreprises extractives en partenariat avec le Comité ITIE/Secrétariat Permanent, des activités de sensibilisation dans les localités d'exploitation des minerais.

Dans le souci de trouver un consensus aux différentes propositions exprimées, **le Président de séance** a :

1. Renforcé l'effectif du groupe de travail sur le décret ITIE en y ajoutant le représentant des Services du Premier Ministre, du MINJUSTICE, de la CENC ;
2. Prescrit au Groupe de travail d'attendre d'ici mercredi le 23 août 2023 des orientations selon que :
  - Le projet de décret ITIE devra être adressé à la signature du Président de la République pour conférer à l'ITIE l'autonomie juridique et financière et la supervision générale du processus ITIE au Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
  - Le projet de modification du décret ITIE devra être soumis à la signature du Premier Ministre, Chef du gouvernement en vue de modifier les dispositions contraires à la Norme ITIE en faisant du Comité ITIE, une institution performante disposant d'une ligne budgétaire et doter d'un Secrétariat Permanent effectif ;
3. Indiqué que dès réception desdites orientations, le groupe de travail disposera d'une semaine pour finaliser son travail en vue adoption du projet de décret ITIE par le Comité.

Tous les membres désireux de prendre la parole sur ce point s'étant exprimés, **le Président de séance** a refermé les échanges sur le décret ITIE.

#### 4. DIVERS

Deux points ont retenu l'attention des membres ici.

##### 4.1. Participation du Comité ITIE à la conférence mondiale de l'ITIE de juin 2023

**Le Secrétaire Permanent** a indiqué que la délégation du Cameroun qui a représenté le Cameroun à la Conférence Mondiale de l'ITIE qui s'est tenue pour la première fois en terre africaine à Dakar au Sénégal du **12 au 15 juin 2023** était composée de treize membres. Comme faits marquants de cette grande rencontre mondiale, il y'a eu : l'adoption d'une nouvelle Norme ITIE 2023. La conférence a été l'occasion pour le Cameroun à travers **Monsieur NDOUOP NJIKAM, point focal au sein du Secrétariat Permanent** de présenter les avancées sur le chantier du bénéficiaire effectif. Les autres membres de ladite délégation notamment **Monsieur Livinus ESAMBE (AGRN), Mme Micheline NDJETHO (AFEMIC)**, ont pris chacun la parole pour partager les leçons apprises de la conférence.

Les membres ont interrogé la sortie du Cameroun du Conseil d'Administration de l'ITIE. Toutes les clarifications ont été apportées par **le Secrétaire Permanent** à ce sujet. Sur une motion des *représentants du CEPCA et du CRADEC*, **le Président de séance** a prescrit au *Chef de délégation* de transmettre aux membres du Comité la version physique du rapport de la participation du Cameroun à la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar (Sénégal).

##### 4.2. Atelier de formation au remplissage des formulaires du bénéficiaire effectif des entreprises en dehors du périmètre de la conciliation

**Monsieur NDOUOP NJIKAM, point focal au sein du Secrétariat Permanent** a rappelé que le **Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique** a présidé le **10 août 2023**, à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé, l'atelier de formation des sociétés extractives en dehors du périmètre de la réconciliation pour la divulgation des bénéficiaires effectifs. L'objectif dudit atelier était de sensibiliser les participants sur l'obligation qui leur incombe en vertu de l'exigence 2.5 et de la Loi des Finances 2023, de déclarer les bénéficiaires effectifs.

Ledit atelier a connu une forte participation des membres du Comité Interministériel chargé de l'évaluation du Cameroun par les pairs du forum mondial placé auprès de la Direction Générale des Impôts, des points focaux des administrations fournisseuses des données ITIE, des entreprises retenues dans la déclaration unilatérale de la Direction Générale des Impôts ainsi que l'ensemble des personnels permanents dont le Secrétaire Permanent. Le consultant a donné des instructions de reporting et a communiqué aux participants les dates limites de soumission des formulaires de déclaration remplis.

Plus aucun point n'étant inscrit en ordre du jour, le **Président de séance** a remercié les membres pour la cordialité des échanges. *Avant de clore la séance, il a recommandé au **Secrétaire Permanent** de tout mettre en œuvre pour implémenter dans les délais les recommandations de la mission de pré-validation.*

**Le Secrétaire Permanent**



**Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique**  
*Vice-Président du Comité ITIE*

N° \_\_\_\_\_ /MINFI/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

## RELEVÉ DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

DES CINQUANTE UNIEME ET CINQUANTE DEUXIEME SESSIONS DU COMITE ITIE

Les 17 et 18 août 2023

Le Comité ITIE Cameroun, réuni en ses sessions des 17 et 18 août 2023 à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, après avoir délibéré,

Décide :

### Journée du 17 août 2023

1. De Renvoyer l'adoption de tous les comptes rendus des sessions d'avril et de juin 2023 à la session du 18 août 2023.

### Journée du 18 août 2023

2. D'adopter les termes de référence des conciliations 2020 et 2021 à titre de régularisation ;
3. D'adopter les comptes rendus des 04, 05, 18 avril et des 1<sup>er</sup> et 02 juin 2023;
4. De renvoyer l'adoption des rapports annuels d'avancement 2021 et 2022 en vue intégration des coûts de financement et des comptes d'emplois des périodes sous revue ;
5. De renforcer l'effectif du groupe de travail sur le décret ITIE en y ajoutant le représentant des Services du Premier Ministre, du MINJUSTICE, de la CENC ;
6. De prescrire au Groupe de travail d'attendre le mercredi 23 août 2023 pour connaître qui du Président de la République ou du Premier ministre sera l'autorité signataire du décret en révision ;
7. De prescrire dès réception des orientations du Vice-président un délai d'une semaine au groupe de travail pour finaliser le projet de décret en vue adoption par le Comité.

Recommande :

### Au Chef de la délégation présente à DAKAR:

1. de faire tenir aux membres du Comité la version physique du rapport de la participation du Cameroun à la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar (Sénégal) ;

### Au Secrétaire Permanent :

2. de mettre tout en œuvre pour implémenter dans les délais les recommandations de la mission de pré-validation.

Le Secrétaire Permanent

  
*Agnes Solange Ondigui Owona*

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du  
Développement Technologique  
Vice-président du Comité ITIE

  
*Pr. FUH CALISTUS Gentry*